



## Assemblée Cantonale 2012

# Ce que défend votre syndicat FDSEA de l'Oise

L'année agricole 2011 a été marquée par la sécheresse. La FDSEA avec son réseau s'est mobilisée pour soutenir le revenu des agriculteurs et assurer la solidarité entre agriculteurs.

Par ailleurs, la FDSEA mène un travail continu sur d'autres dossiers, moins médiatisés mais tout aussi essentiels pour nos exploitations, notre métier et notre vie quotidienne.

Le quatre pages que nous vous remettons a pour objectif de vous permettre d'avoir un panorama synthétique des positions de votre FDSEA.

### ECONOMIE

#### PAC

Contexte : La PAC doit être réformée en 2013 dans le cadre de la programmation budgétaire de l'Union Européenne 2014 / 2020. La Commission a fait ses propositions en octobre 2011.

Position : La FDSEA de l'Oise prend acte du maintien du budget et de la proposition de soutenir les agriculteurs avec une aide à l'ha tenant compte des disparités nationales : la convergence européenne vers une aide unique à l'ha n'est plus un objectif à court terme pour la Commission.

La FDSEA défend l'idée d'une PAC qui accompagne développement et innovation, simplification de la conditionnalité et harmonisation européenne des règles relatives aux aides complémentaires liées au « verdissement » afin de ne pas créer des distorsions de concurrence sur les aspects réglementaires.

La FDSEA souhaite que les aides des 2 piliers soient pris en compte dans la convergence, une progressivité dans la mise en œuvre et refuse le cap des 40% dès la première année, de même qu'elle refuse les critères proposés pour le verdissement.

#### COMPETITIVITE

Contexte : La France a perdu des parts de marché et les agriculteurs subissent des variations de prix non imaginées avant le démantèlement des outils de gestion de marché,

une surcharge de contraintes, une organisation insuffisante des filières.

Position : La FDSEA de l'Oise estime qu'il est prioritaire : - de redonner de la compétitivité en mettant fin aux distorsions de concurrence intra-communautaires qui sont un handicap pour notre agriculture (accès aux produits phytosanitaires, coût de la main d'œuvre, coût des transports, réglementations environnementales d'exception, soutiens à la production d'énergie renouvelable, équarrissage, accès aux biotechnologies ...); - d'alléger les contraintes administratives.

#### ORGANISATION ECONOMIQUE

Contexte : Avec la contractualisation est posée la question du rôle et de la place des organisations de producteurs dans les filières.

Position : La FDSEA de l'Oise défend l'idée que la massification de l'offre avec une organisation des producteurs la plus élargie permet de mieux équilibrer la représentation des producteurs dans la négociation commerciale. Le regroupement de l'offre doit donc être un objectif dans l'intérêt des producteurs, même si chacun est libre de se positionner. Il convient dans ce cadre que chaque producteur s'assure dans sa propre organisation de producteur de ces objectifs et de la vérification des mandats de négociation donnés à ses représentants.

#### CONTRACTUALISATION

Contexte : La contractualisation prévue par la loi doit permettre de formaliser la relation commerciale entre le producteur et son entreprise d'aval dans un objectif d'organisation de filière.

Position : La FDSEA défend la position que le contrat est un moyen à même de restaurer une certaine stabilité et sécurité dans la formation des prix et par conséquent du revenu des producteurs, à condition qu'il soit négocié dans un cadre collectif, par l'intermédiaire des interprofessions et des organisations de producteurs.

La FDSEA de l'Oise refuse au nom des producteurs des contrats qui dénie aux producteurs la possibilité de s'organiser pour négocier.

### **INTERPROFESSION**

Contexte : L'interprofession est une structure de droit privé créée à l'initiative des organisations les plus représentatives dans les filières.

Position : La FDSEA défend l'élargissement des missions des interprofessions définies par la Loi de Modernisation Agricole et pose comme préalable à l'acceptation d'un contrat le fait que l'interprofession ait négocié et se soit positionnée.

### **ORGANISATION ECONOMIQUE**

Contexte : Avec la contractualisation est posée la question du rôle et de la place des organisations de producteurs dans les filières.

Position : La FDSEA de l'Oise défend l'idée que la massification de l'offre avec une organisation des producteurs la plus élargie permet de mieux équilibrer la représentation des producteurs dans la négociation commerciale. Le regroupement de l'offre doit donc être un objectif dans l'intérêt des producteurs, même si chacun est libre de se positionner. Il convient dans ce cadre que chaque producteur s'assure dans sa propre organisation de producteur de la vérification des mandats de négociation donnés à ses représentants.

### **ORGANISATION ECONOMIQUE ET CIRCUITS COURTS**

Contexte : les demandes des consommateurs sont diverses. Les marchés sont segmentés. L'Oise a ainsi une forte vocation exportatrice ou industrielle pour certaines productions (céréales et grandes cultures, betteraves, féculé ...). L'Oise est également à la porte d'un marché potentiel important compte tenu de la densité de population et de nombreuses initiatives existent.

Position : La FDSEA estime que les débouchés ne doivent pas s'opposer mais au contraire se compléter. Chacun doit pouvoir se positionner selon sa volonté. La FDSEA est favorable à tout accompagnement ou mesures favorables au développement des circuits courts de consommation.

### **RELATIONS GMS**

Contexte : La FNSEA a mené la bataille de l'opinion il y a 2 ans sur la captation par les grandes surfaces de l'essentiel des marges des filières. La loi de modernisation de l'économie et la loi de modernisation de l'agriculture y ont apporté certaines réponses.

Position : La FDSEA de l'Oise défend l'idée que l'observatoire des marges est un outil indispensable au débat sur la répartition des marges entre les maillons des filières. C'est une avancée mais elle n'aura d'efficacité que pour autant que nous saurons nous organiser face à l'hyper concentration des acheteurs.

### **PRIX DE LA VIANDE**

Contexte : Le prix de la viande aux producteurs est sur une tendance lourde depuis plusieurs années de stabilisation sinon de baisse même si la conjoncture ponctuellement peut être meilleure.

Position : La FDSEA avec FNB et FNO défend en premier lieu la nécessité d'une redéfinition des rapports au sein des filières entre producteurs et industriels. Par exemple, les conditions de classement des animaux ne doivent pas être du seul fait discrétionnaire des acheteurs.

### **PRIX DU LAIT**

Contexte : Après des années de prix fluctuants, la FNPL a obtenu un accord en 2009, confirmé après mobilisation syndicale des FDSEA en 2010. Le prix actuel du lait résulte toujours de cet accord obtenu et négocié par la FNPL avec le soutien des FDSEA.

Position : La FDSEA de l'Oise est attachée au respect de l'accord conclu en juin 2009 : il faut veiller à ce que les modalités d'évolution du prix convenu dans cet accord soient respectées par les industriels privés et coopératives.

### **DEVELOPPEMENT DURABLE**

#### **SEMENCES DE FERME**

Contexte : La France est le 1<sup>er</sup> producteur de semences en Europe et le 4<sup>ème</sup> dans le monde. Produire et utiliser des semences de ferme à partir de variétés protégées est en théorie interdit, à l'exception du blé tendre (accord interprofessionnel de 2001 avec contribution et rémunération de l'obtenteur).

Position : La FDSEA : - soutient la loi relative aux certificats d'obtention végétale adoptée le 28 nov. 2011 qui autorise l'utilisation des semences de ferme ; - rappelle l'intérêt de soutenir la recherche ; - se satisfait de la liberté de choix laissée aux agriculteurs dans le choix de leurs semences et de leurs modes de production.

## LA FERME DU FUTUR

Contexte : Les organisations professionnelles agricoles de l'Oise avec l'Institut LaSalle mettent en œuvre un outil de recherche et développement, carrefour de rencontre entre chercheurs, industriels et agriculteurs.

Position : La FDSEA de l'Oise participe depuis l'origine au projet Ferme du Futur et défend l'idée que c'est aussi par la recherche, par le développement de solutions visant au développement de la valeur ajoutée, que nous améliorerons la compétitivité de l'agriculture et des exploitations agricoles de notre département.

## DIRECTIVE NITRATES

Contexte : FDSEA et Chambre d'Agriculture ont négocié dans le cadre du 4<sup>ème</sup> programme directive Nitrates afin d'obtenir bon sens et pragmatisme dans l'arrêté départemental. Suite à un contentieux européen, un 5<sup>ème</sup> programme est envisagé.

Position : La FDSEA continue d'affirmer son refus d'une obligation systématique de couverture des sols à 100%. La FDSEA estime que les agriculteurs sont trop peu reconnus dans leurs efforts et dénonce la mise en œuvre d'un nouveau programme d'action sans évaluations et indicateurs de suivi des précédents.

## PROTECTION DES CAPTAGES

Contexte : La protection des captages dans les zones à contraintes environnementales peut être réalisée par des mesures volontaires voir imposées de manière obligatoire.

Position : La FDSEA se bat pour concilier maintien de l'activité agricole et protection de l'eau potable et pour obtenir compensation des impacts économiques des mesures environnementales. A ce titre la FDSEA défend la mise en œuvre de mesures contractuelles et volontaires.

## PHYTOSANITAIRES

Contexte : Dans le cadre du Grenelle a été fixé l'objectif d'une réduction de 50% des usages de pesticides en 10 ans « si possible ».

Position : La FDSEA souhaite que les mesures strictement nationales soient évitées afin de ne pas créer de nouvelles distorsions de concurrence. L'accès aux produits phyto-pharmaceutiques doit-être le même dans toute l'Europe.

## CERTIPHYTO

Contexte : La mise en place des certificats phytosanitaires est prévu par une directive européenne. A partir de 2015, seuls les utilisateurs disposant d'un certificat pourront appliquer des produits phytosanitaires à usage

professionnel. La FNSEA a défendu le principe de la gratuité du test de positionnement et de la formation pour les exploitants.

Position : La FDSEA demande que la durée du Certiphyto soit fixée à 10 ans pour tous, également dans le dispositif définitif.

## RECHERCHE GENETIQUE

Contexte : La FNSEA a toujours défendu le principe du libre choix en matière d'OGM. La loi du 25 juin 2008 entend garantir cette liberté des producteurs et des consommateurs.

Position : La FDSEA regrette l'absence de cohérence du débat communautaire et le paradoxe qui consiste à empêcher la recherche et la culture et autoriser les importations. Seule une approche harmonisée au sein de l'UE permet d'éviter de nouvelles distorsions de concurrence.

## TRAME VERTE ET BLEUE (TVB)

Contexte : Les lois Grenelle ont créé ce dispositif pour protéger des « corridors écologiques » reliant différents espaces protégés. Les TVB doivent être délimitées par des comités nationaux et régionaux.

Position : La FDSEA est : contre l'opposabilité des TVB par le biais notamment des documents d'urbanisme ; pour leur mise en œuvre dans le cadre de mesures contractuelles.

La Trame Verte et Bleue peut, positivement, aboutir à renforcer la protection du foncier agricole, porteur de biodiversité.

## ENTREPRISES ET TERRITOIRES

### DPA ET ASSURANCE RECOLTE ; DPI

Contexte : la FNSEA a obtenu l'élargissement de la déduction pour aléas aux risques économiques avec une provision de 23 000 € / an dans la limite de 150 000 €.

Position : La FDSEA de l'Oise défend une simplification des modalités de provision et de réintégration et la suppression du lien entre DPA et obligation de souscription à une assurance récolte.

La FDSEA défend l'intérêt de la DPI comme outil de lissage des revenus, dispositif complémentaire de la DPA.

### NOUVEAU FUEL

Contexte : Le GNR a été mis en circulation en 2011.

Position : La FDSEA s'est battue pour que les agriculteurs puissent bénéficier d'un délai dans la mise en œuvre de ce nouveau fuel. La FDSEA a proposé à ses adhérents un accompagnement pour le nettoyage des cuves et l'achat de cuves neuves afin de moraliser le marché.

La FDSEA défend l'intégration pérenne du remboursement de la TIC (ex TIPP) dans le prix de ce nouveau fuel.

### URBANISATION ET PROTECTION DU FONCIER

Contexte : La terre est une ressource naturelle non renouvelable. Aujourd'hui, c'est l'équivalent d'un département qui est artificialisé tous les 7 ans. Dans l'Oise, nous perdons entre 600 et 700 ha par an. La Commission départementale de la consommation des espaces agricoles a été mise en œuvre en 2011 avec cet objectif de limiter le gâchis.

Position : La FDSEA appelle à une diminution de moitié de la consommation du foncier agricole d'ici 2015. La FDSEA invite et incite tous les agriculteurs à intervenir et à porter la voix de l'agriculture à l'occasion des enquêtes publiques.

### EXPROPRIATION

Contexte : Le département de l'Oise voit disparaître chaque année entre 600 et 700 ha de terres agricoles.

Position : L'agriculture n'est pas opposée au développement économique et est disposée à en être partenaire. La FDSEA pose toutefois comme préalable le rappel du besoin d'une lisibilité dans les projets, d'une adaptation des prélèvements aux besoins réels et raisonnables, à la prise en compte des techniques susceptibles de réduire les emprises foncières, à la constitution de réserves afin de compenser les prélèvements car le maintien de l'outil de travail et des capacités de production doit être prioritaire à l'indemnisation.

### DEGATS DE GIBIER

Contexte : Les dégâts de gibier ont une tendance à augmenter. Gros et petit gibier, nuisibles ou non provoquent des dégâts intolérables aux cultures.

Position : La FDSEA demande la juste indemnisation des dégâts et, surtout, que toutes les mesures soient prises sur la gestion des populations avec tous les moyens possibles : en particulier, un vaste plan de régulation des espèces à problème apparaît nécessaire. De même une extrême vigilance et rigueur dans la mise en œuvre des plans de chasse du grand gibier et en particulier du sanglier avec des objectifs clairs est nécessaire.

### BAUX RURAUX

Contexte : 75% des terres agricoles de l'Oise sont exploitées en fermage.

Position : La FDSEA défend le caractère d'ordre public du statut du fermage, outil de transmission, d'installation et de pérennité des entreprises agricoles. La FDSEA est vigilante à toute velléité

qui vise à réduire la liberté culturelle des agriculteurs.

## AFFAIRES SOCIALES

### COUT DU TRAVAIL

Contexte : Malgré les nombreuses exonérations de charges sociales déjà obtenues pour les employeurs agricoles, le coût du travail reste trop élevé en France par rapport aux autres Etats membres de l'UE. Une exonération supplémentaire a été obtenue pour les salariés permanents financée par la taxe soda et une augmentation de la TICC.

Position : La FDSEA relève la fragilité de ces mesures et le risque de remise de cause. La FDSEA souhaite que la réflexion se poursuive pour diminuer le coût du travail en France en particulier avec la mise en place d'une TVA sociale.

### TVA SOCIALE

Contexte : La TVA sociale consiste à réduire le taux des cotisations sociales et à compenser cette baisse par une hausse du taux de TVA.

Position : La FDSEA défend ce dispositif qui permet de favoriser l'emploi en France, de faire participer nos importations au financement de notre protection sociale et de favoriser les exportations non assujetties à la TVA.

### A VALOIR SOCIAL

Contexte : La FNSEA a obtenu en réponse à sa demande de calcul des cotisations sociales sur l'assiette annuelle de l'année en cours, la possibilité d'un à-valoir social, montant à payer en avance sur les cotisations de l'année suivante, en déduction des revenus de l'année en cours, à verser avant le 31 décembre de l'année en cours.

Position : Pour la FDSEA ce système est une réponse intéressante mais insuffisante. La bonne réponse est le calcul des cotisations sur les résultats de l'année en cours. A défaut, la FDSEA souhaite le déplafonnement de cet à-valoir : aujourd'hui il ne peut être versé en avance que 50% du montant de la cotisation versée au cours de l'année.

### RETRAITES AGRICOLES

Contexte : La réforme des retraites adoptée en novembre 2010 apporte des avancées pour les retraites agricoles.

Position : La FDSEA sera vigilante à ce que le gouvernement tienne son engagement à avancer sur la prise en compte des meilleures 25 années pour le calcul des retraites agricoles de même que sur l'application des 75% du SMIC.